

**2M**

Société à responsabilité limitée au capital de 6 120 euros  
Siège social : 22 Rue Langlade  
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE  
835 004 375 RCS LE PUY EN VELAY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trente-et-un mars, à 10 heures,

Monsieur Christophe MOULIN,  
Propriétaire de la totalité des 612 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2M, Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associé unique décide de transférer le siège social du 22 Rue Langlade, 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE au 1 rue des chandelles à AGDE (34300) à compter du 31 mars 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 1 rue des chandelles, 34300 AGDE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Christophe MOULIN**

